

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002471-20220711-22-126-SPORTS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2022

Publication : 12/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 22/126/SPORTS

SÉANCE DU 11 JUILLET 2022

OBJET : SPORTS
Modification de la tarification et du règlement intérieur des activités seniors.

L'an deux mille vingt-deux, le onze du mois de juillet à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 04 juillet 2022 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Nathalie CASTELLI ; Vincent GAMBINI ; Petru VESPERINI ; Georges MELA ; Jean-Michel SAULI.

Absents : Pierre-Olivier MILANINI ; Jean-Claude TAFANI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Marie-Luce SAULI ; Didier LORENZINI ; Claire ROCCA SERRA ; Stéphane CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Grégory SUSINI ; Ange Paul VACCA ; Joseph TAFANI ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Etienne CESARI ; Florence VALLI.

Avaient donné procuration : Pierre-Olivier MILANINI à Dumenica VERDONI ; Janine ZANNINI à Marie-Antoinette FERRACCI ; Paule COLONNA CESARI à Gérard CESARI ; Marie-Luce SAULI à Véronique FILIPPI ; Didier LORENZINI à Jean-Christophe ANGELINI ; Claire ROCCA SERRA à Michel GIRASCHI ; Stéphane CASTELLI à Nathalie APOSTOLATOS ; Santina FERRACCI à Emmanuelle GIRASCHI ; Grégory SUSINI à Vincent GAMBINI ; Christiane REVEST à Georges MELA ; Etienne CESARI à Jean-Michel SAULI.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer (IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020).

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Petru VESPERINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition du 8^{ème} Adjoint délégué à la jeunesse et aux sports, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

La tarification actuelle des activités seniors a été fixée par la délibération n° 21/133/SPORTS du 13 septembre 2021. C'est une tarification par activité. Elle a permis d'augmenter légèrement la capacité d'accueil mais pas suffisamment.

Compte tenu également de l'augmentation des tarifs des prestataires, il est proposé une augmentation des montants des inscriptions aux activités seniors mais également un réajustement et une diversification des activités sportives proposées (VTT, Badminton et Parcours Fitness).

1- MONTANTS DE LA TARIFICATION ACTUELLE DES ACTIVITES SENIORS

DISPOSITIF D'ANIMATION SENIORS	TARIFICATION ANNUELLE par activités sportives	CAPACITÉ D'ACCUEIL MAXIMUM
ACTIVITES SENIORS Public à partir de 55 ans	Les activités :	
	- randonnée 40 €	- randonnée 24 places
	- kayak / paddle 35 €	- kayak / paddle 20 places
	- marche nordique 35 €	- marche nordique 12 places
	- yoga 30 €	- yoga 12 places
	- golf 45 €	- golf 12 places

2- PROPOSITIONS POUR UNE NOUVELLE TARIFICATION

Il est donc proposé une nouvelle tarification pour chaque activité, comme indiqué ci-dessous :

DISPOSITIF D'ANIMATION	TARIFICATION ANNUELLE par activités sportives	CAPACITÉ D'ACCUEIL MAXIMUM
ACTIVITES SENIORS Public à partir de 55 ans	Les activités :	
	- Randonnée (1 séance / semaine) 90 €	- Randonnée 24 places
	- Randonnée (1 séance / quinzaine) 45 €	
	- kayak / paddle 50 €	- kayak / paddle 20 places
	- yoga 60 €	- yoga 12 places
	- golf 80 €	- golf 14 places
	- VTT 90 €	- VTT 8 places
	- Badminton 40 €	- Badminton 12 places
	- Parcours Fitness 40 €	- Parcours Fitness 12 places

Afin de permettre une capacité d'accueil plus importante, l'inscription aux activités sera fixée à deux disciplines. Un mois après l'inscription, l'adhérent pourra ensuite s'inscrire à d'autres activités en fonction des places disponibles.

Le Conseil Municipal,

Oui le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 21/133/SPORTS du 13 septembre 2021 portant modification des modalités de paiement des dispositifs d'animations jeunesse de l'Ecole Municipale des Sports - Stages multisports, ainsi que du règlement intérieur unique des dispositifs d'animation et du règlement intérieur des activités seniors,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 08 juillet 2022,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver les modifications concernant la nouvelle tarification des activités seniors selon la grille suivante :

DISPOSITIF D'ANIMATION	TARIFICATION ANNUELLE par activités sportives	CAPACITÉ D'ACCUEIL MAXIMUM
ACTIVITES SENIORS Public à partir de 55 ans	Les activités :	
	- Randonnée (1 séance / semaine) 90 €	- Randonnée 24 places
	- Randonnée (1 séance / quinzaine) 45 €	
	- kayak / paddle 50 €	- kayak / paddle 20 places
	- yoga 60 €	- yoga 12 places
	- golf 80 €	- golf 14 places
	- VTT 90 €	- VTT 8 places
	- Badminton 40 €	- Badminton 12 places
	- Parcours Fitness 40 €	- Parcours Fitness 12 places

Les adhérents doivent s'inscrire aux activités par ordre de préférence. Seules deux activités seront validées dans un premier temps. Les autres choix seront acceptés en fonction des places disponibles.

Les tarifs peuvent faire l'objet de réévaluation chaque année. Il est variable en fonction de la nature, de la fréquence et du prix de revient de chaque activité.

Les recettes de ces inscriptions peuvent permettre l'achat de matériel sportif ou la rémunération de certaines prestations.

ARTICLE 2 : d'adopter en conséquence de l'article 1 le nouveau règlement intérieur des activités seniors ci-annexé.

ARTICLE 3 : Les crédits de recettes afférents seront constatés aux budgets des exercices correspondants :

Chapitre 70 : Produits des services du domaine et ventes diverses

Compte 70631 : Redevances et droits des services à caractère sportif et de loisirs

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	16
Nombre de procurations	11
Nombre de suffrages exprimés	23
Votes : pour	23
dont procurations	9
contre	
dont procurations	
abstention	4
dont procurations	2
unanimité	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,

